

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 45 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 20 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La Gazette autrichienne, sous la date de Vienne, le 20 mars, s'exprime de la manière suivante au sujet du rappel de M. de Paar, ambassadeur d'Autriche à Turin :

« Le gouvernement sarde manifeste de plus en plus ouvertement sa pensée de conquérir l'Italie en la révolutionnant. Dans les derniers temps, cette pensée s'est produite avec une violence et une passion fébriles. Les grands résultats de l'apparition personnelle de l'empereur dans ses pays héréditaires italiens paraissent avoir enlevé aux gens d'au-delà du Tessin les derniers vestiges de la raison. Le désespoir donne de la colère, les partis révolutionnaires se trouvent saisis d'une irritabilité malade, quand les réformes sages leur enlèvent sûrement et constamment du terrain. Voilà comment il s'explique que le comte Cavour charge les finances de son pays, qui souffrent encore du dernier emprunt dépensé inutilement, d'une somme de 5 millions, qui montera au moins à 10, pour rétablir une forteresse sur la frontière autrichienne. Les objections qui ont été faites dans la chambre sarde contre l'utilité des fortifications d'Alexandrie, sont restées sans effet, car le gouvernement sarde tenait moins à des moyens stratégiques qu'à crier à la population italienne. « Persévérez, nous nous préparons. » Le comte Cavour l'a dit expressément : « La fortification d'Alexandrie est une conséquence de notre politique, qui consiste à défendre les droits légitimes de l'Italie. » La chambre sarde a fait preuve d'un aveuglement déplorable, en accordant après un tel exposé de motifs la demande du gouvernement à 106 voix de majorité. Maintenant un représentant du gouvernement autrichien ne peut plus rester avec honneur dans une telle société, et il est probable que dans ce moment même la légation autrichienne quitte Turin. »

Nous lisons dans le Courrier de l'Allemagne orientale, sous la date de Vienne, 31 mars, les explications suivantes sur le même sujet :

« Le chargé d'affaires d'Autriche à Turin a reçu

cette semaine l'ordre de quitter la capitale de la Sardaigne, et de se rendre à Vienne. Mais le cabinet impérial, en se déterminant, dans le sentiment de sa dignité, à ce rappel, a eu soin en même temps de lui enlever tout caractère qui pourrait compromettre les intérêts de la paix. Nous apprenons que le comte Paar n'a nullement reçu l'ordre de demander ses passeports et de notifier au cabinet piémontais une rupture des relations diplomatiques. Le chargé d'affaires d'Autriche prendra congé du comte Cavour dans la forme usitée pour les départs ordinaires; il est appelé à Vienne pour répondre personnellement à certaines questions, et s'il n'est pas en position de dire quand il reviendra, et si même il reviendra, c'est là une conséquence de rapports dont l'amélioration est aux mains du comte Cavour lui-même. L'Autriche maintient ouverte la porte d'une politique conciliante. Elle ne demande rien qui touche le moins du monde à la prospérité, à l'honneur, à la sûreté du Piémont, elle prétend seulement que les grands biens qu'elle respecte dans les autres Etats lui soient assurés également. Vraiment le fort n'a jamais élevé vis-à-vis du faible des prétentions plus modérées. »

On lit enfin dans la Gazette nationale de Vienne, du 20 mars :

« On apprend que la seconde note remise au cabinet piémontais développe ce thème : Que l'Autriche, animée du plus vif désir de procurer le plus grand bien possible à ses sujets lombards-vénitiens, désire aussi dans son intérêt, ou devait désirer trouver dans le reste de l'Italie des gouvernements et des administrations bien organisés; mais elle ne pouvait souffrir que son droit fût attaqué systématiquement par les organes de la presse piémontaise. Cette note n'a été envoyée qu'après le retour de LL. MM. à Vienne. »

« On apprend que lord Palmerston n'approuve pas la conduite du Piémont et qu'il lui conseillera de suivre une politique moins agitative. Il paraît aussi qu'on voit d'un mauvais œil à Londres le rapprochement entre le Piémont et la Russie, et l'ostentation avec laquelle il s'est fait.

« Un conseil de cabinet de plusieurs heures a été tenu hier sous la présidence de l'empereur. On assure que les affaires de Hongrie en étaient l'objet. On ne croit pas que des modifications de principes soient opérées dans l'organisation actuelle de ce pays; mais on réalisera toutes les améliorations administratives compatibles avec le système de la centralisation, et on fera droit aux réclamations des protestants hongrois. »

La Gazette autrichienne se montre moins réservée que d'autres journaux relativement à la portée du rappel des ambassadeurs par les cabinets de Vienne et de Turin. Dans son numéro du 23, ce journal maintient que l'ambassade autrichienne devait quitter Turin en vertu d'un ordre formel, et ajoute les réflexions suivantes :

« Le droit international ayant été violé et l'honneur de l'Autriche outragé de la manière la plus grossière, il est impossible de recourir à des demi-mesures, sans trahir l'autorité et les sentiments de la nation. Il n'est pas permis à un représentant de l'Autriche de rester dans un pays où l'on prêche ouvertement la sédition et l'assassinat, sans qu'il vienne à l'idée des autorités compétentes de mettre un terme à un pareil désordre. Il n'est pas possible que le représentant de l'Autriche reste dans un pays où un ministre, un roi acceptent les hommages des factions italiennes, qui le saluent en quelque sorte comme le rédempteur de l'Italie et qui fondent sur lui les plus belles espérances pour arriver à un bouleversement.

Le sentiment de notre représentant en souffrirait trop, la dignité et la position de l'Autriche en Italie seraient avilies aux yeux de l'Europe. Au reste, comme la mesure qui vient d'être prise est uniquement dictée par l'honneur de l'Autriche, elle ne s'étendra pas au-delà du rappel de l'ambassade; voilà pourquoi aussi notre gouvernement n'a pas envoyé les passeports à l'ambassadeur de Sardaigne à Vienne; son séjour parmi nous dépendra uniquement de son propre gouvernement »

FEUILLETON

THOMAS COQUILLE.

HISTOIRE D'UN MATELOT.

CHAPITRE PREMIER. — Comment Thomas Coquille fut introduit chez mon oncle Lefranc.

Je n'avais guère plus de neuf ans, quand je vis pour la première fois un matelot.
Depuis, j'ai navigué pendant la moitié de ma vie; j'en ai connu, j'en ai fréquenté, j'en ai aimé beaucoup; et j'ai oublié la plupart d'entre eux, ingrat que je suis! Je les ai confondus dans mes souvenirs, pour rappeler seulement les traits qui leur sont communs à tous, ou les qualités saillantes qui les distinguaient les uns des autres.
— Mais irais-je jusqu'à cent ans, je n'oublierai jamais Thomas Coquille.
Comme j'eus peur quand il entra dans la maison!
J'étais à jouer sur le seuil de la porte avec mon petit frère; tout-à-coup un homme brun de figure, portant de gros favoris noirs, ayant des sourcils et des yeux à faire trembler, s'adresse à nous d'une voix qui me fit l'effet du tonnerre :
— Mes enfants! dit-il, c'est ici que loge M. Lefranc?
M. Lefranc était notre oncle; mais, sans répondre, nous voilà fuyant et criant : Au voleur! La mine de l'étranger, son costume couvert de poussière, sa voix rau-

que et forte comme on le sait, étaient conformes aux fabuleux portraits de brigands qu'on fait parfois dans les contes bleus.
— A nos cris, la bonne accourut; le marin se dirigea vers elle et retira poliment son large béret bleu de ciel.
— Les moindres détails de sa mise sont encore présents à ma mémoire, tant les impressions du jeune âge ont de force et de durée.
— Grâce à Dieu, ma petite Demoiselle, dit-il poliment, Thomas Coquille n'a jamais fait tort à personne sur mer, ni sur terre. Si c'était un effet de votre complaisance, ne pourrait-on pas voir M. Lefranc?
Il va sans dire que, malgré notre grande frayeur, nous étions revenus avec notre bonne dont nous tenions le tablier à quatre mains.
— Sûrement, Ma le marin, répondit-elle, vous n'avez qu'à me suivre; mais d'où venez-vous donc comme ça? de bien loin peut-être?... Un pays horrible!... C'est qu'on ne voit pas souvent de marins par ici.
Nous n'avions pas achevé de monter l'escalier, que les yeux de Thomas Coquille ne nous faisaient plus peur du tout. Il avait dit en riant quelques mots à Marguerite, qui l'interrogeait curieusement; déjà même sa voix ne me semblait plus si formidable.
— Nous entrâmes avec lui dans le cabinet de mon oncle.

Une fois là, ce marin si terrible parut intimidé; son béret à la main et les yeux fixés sur ses gros souliers à clous, il toussait, il balbutiait, il avait évidemment besoin qu'on le mit à son aise.
Mon oncle Lefranc n'était pas cependant, autant qu'il m'en souvient, très-imposant d'aspect. C'était un petit homme portant des lunettes vertes et une perruque poudrée; sur sa débonnaire physionomie errait un sourire presque continu; il était replet, ce qui dénote souvent de la bonhomie; enfin, son costume consistait en une méchante houppelande grise qui ne couvrait pas les genoux, une culotte noire, des bas chinés et une paire de chaussons de lisière.
— Tout cela ne constitue point, à mon sens, un ensemble bien majestueux, mais peut-être Thomas Coquille en jugeait-il autrement.
— Pardon, excuse, M. Lefranc, puisque c'est vous, dit-il; mais notre capitaine m'a envoyé.... rapport à une affaire d'importance, comme c'est couché sur le papier....
Mon oncle retira ses lunettes, en essuya les verres avec une scrupuleuse minutie, et se rassoyant :
— Voyons donc le papier en question, dit-il, vous venez dites-vous de la part de votre capitaine.... Comment le nommez-vous, mon bon ami?
— Le capitaine Pompillan, pour vous servir.
— Ah! fit mon oncle, un de mes meilleurs camara-

La conférence pour le règlement de la question de Neuchâtel a tenu, mercredi, sa quatrième séance, au ministère des affaires étrangères. M. le plénipotentiaire de la Confédération suisse y assistait. (Moniteur.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 26 mars — Lord Malmesbury a publié une lettre qu'il adresse à lord Palmerston afin d'annoncer qu'il votera pour la continuation de la guerre contre la Chine, cette guerre étant devenue indispensable pour l'honneur de l'Angleterre. Mais lord Malmesbury déclare que la guerre pouvait d'abord être évitée.

Le *Daily News* reproduit en français la dépêche de M. Rayneval sur les prisonniers de Rome.

Trieste, 26 mars. — On mande Constantinople, à la date du 20, que 16.000 Turcs sont sur les frontières des Principautés, prêts à y entrer au besoin pour la protection des droits de la Porte.

Ismail-Pacha a été arrêté comme prévenu d'avoir contribué à l'achat d'armes pour l'expédition du *Kangaroo* en Circassie.

Une attaque des Russes en Circassie est considérée comme imminente. — Havas.

EXTÉRIEUR.

GRÈCE. — On nous écrit d'Athènes, le 18 mars : « Le nouvel ambassadeur de Russie, M. Ozeroff, est arrivé ici à la fin de la semaine passée. Il a été reçu en audience particulière par le Roi.

» La quarantaine entre la Grèce et la Turquie a été supprimée. Il s'agira de voir l'influence que cette mesure exercera sur l'Italie et la navigation grecque, car à Naples, notamment, les lois sanitaires sont très rigoureuses. — Le Sénat a eu de nouveau une séance très-orageuse. La majorité de l'assemblée demandait la publication du procès-verbal de la séance dans laquelle le ministre Rangabé a été interpellé sur le dernier paragraphe du *memorandum*. La séance a dû être levée, et jusqu'ici le conflit entre le Sénat et le ministère n'est pas arrivé à sa solution.

» Il n'existe plus dans le pays d'autres brigands que la petite bande de Catabaliri. Cette bande est pourchassée vivement, et l'on espère s'en emparer bientôt. — Havas.

AUTRICHE. — Les Autrichiens démolissent successivement tous les petits forts et ouvrages de campagne qui ont été construits en Gallicie pendant la dernière guerre et le séjour que l'armée autrichienne a fait dans cette province; on les remplace par un système général de positions fortifiées qui formeront une bonne défense contre toute armée d'invasion. On a surtout compris la nécessité d'avoir dans la Gallicie un certain nombre de places fortes, depuis que la seconde armée autrichienne a été échelonnée dans ce pays à peu près vis-à-vis de l'armée russe qui était retranchée derrière une série de forteresses polonaises. Une somme considérable est affectée dans le budget autrichien de 1857 à ce système de défense dont Olmütz et Cracovie formeront les bases.

Le grand travail de la carte des provinces danubiennes qui a été levée sur le terrain par les offi-

ciers autrichiens, est terminé. On s'occupe actuellement, à Vienne, au dépôt de la guerre, de classer et d'assembler les cartes partielles; plus de 100 officiers ont été employés à ce travail pendant 18 mois. — Havas.

PRUSSE. — La *Gazette de la Bourse*, de Berlin, du 23 mars, rend ainsi compte de la séance de ce jour à la chambre des députés :

« Au commencement de la séance, le président du conseil a déposé à la chambre des députés le traité du péage du Sund. Une commission spéciale a été nommée aussitôt et chargée de faire son rapport le plus tôt possible.

» On a repris alors la discussion générale des nouvelles lois d'impôt M. de Bardeleben, le ministre des finances, le ministre de la guerre, le commissaire du gouvernement Bager, et M. Krupka ont pris successivement la parole. La discussion a été fermée après que la chambre a eu entendu encore une fois le rapporteur de la commission.

» A la fin de la séance, le président du conseil a déposé les traités conclus entre la Prusse et la Russie sur la jonction des chemins de fer. »

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« L'Administration des postes ayant reconnu que la circulation des timbres-poste, insérés dans les paquets d'affaires, et toujours envoyés en petite quantité et comme appoint d'un paiement, n'avait pas d'inconvénients sérieux, tandis que l'interdiction dont elle était frappée nuisait au développement des rapports d'affaires par la voie de la poste, a décidé, en conséquence, que les agents des postes s'abstiendraient, à l'avenir, de saisir les timbres-poste insérés dans les papiers d'affaires soumis à leur vérification. La prohibition subsiste en ce qui concerne leur insertion dans les imprimés ou les échantillons. »

— Nous apprenons de la Martinique, que les malheureux habitants du Gros-Morue, ont été victimes d'un nouvel incendie, qui a éclaté le 2 février et a totalement consumé le peu de maisons qui avaient échappé à l'incendie de la veille de Noël. On avait fait des souscriptions à la Guadeloupe et à la Martinique. — Le sucre était rare sur le marché de Saint-Pierre, et les prix s'élevaient de 32 à 35 francs les 50 kilogrammes.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« On annonce que la France vient, par un arrangement avec la compagnie des Indes, conclu, grâce à l'intervention bienveillante de S. M. la Reine de la Grande-Bretagne, d'entrer en possession du terrain où les restes mortels de l'Empereur Napoléon I^{er} ont reposé à Sainte-Hélène, ainsi que de la maison qu'il a habitée et où il a rendu le dernier soupir.

» L'Empereur Napoléon III a décidé, assure-t-on, que ces pieux souvenirs, chers à la France, et objets de la curieuse vénération de tous les voyageurs qui viennent sans cesse les visiter, seront restaurés et entretenus par les soins d'un ancien officier supérieur de l'armée française, qui a servi sous le premier Empire et qui aura pour habitation, à Sainte-Hélène, la maison qu'on était occupé à construire pour l'Empereur au moment de sa mort. Cet offi-

cier, choisi sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, est, dit-on, nommé avec le titre officiel de conservateur de la maison et du tombeau de Napoléon I^{er}, à Sainte-Hélène.

» Les travaux de restauration commenceront immédiatement. Le tombeau sera rétabli tel qu'il était à l'époque où il renfermait les précieuses dépouilles du grand homme, et une chapelle funéraire s'élèvera probablement sur l'emplacement qu'occupe la maison délabrée, qui a été son dernier asile et où il a cessé de vivre. Un projet d'ensemble consacrera par un souvenir vivant tous les endroits que sa présence a immortalisés, la colline sur laquelle, par les beaux temps, il venait s'asseoir et contempler la mer, le lieu où il a dicté ses Mémoires, le point de la route où toujours il s'arrêtait dans ses promenades à cheval, etc. »

— Les journaux américains rapportent que M. Buchanan, nouveau président des Etats-Unis, a failli dernièrement devenir victime d'un empoisonnement. Voici comment le *Courier des Etats-Unis* raconte le fait :

« Les correspondances nous avaient appris, dans ces derniers temps, que la santé du nouveau président était assez sérieusement altérée pour qu'il dût défendre sa porte aux importuns. Mais c'est seulement aujourd'hui qu'un journal de Lancaster donne l'étendue et la cause du danger qui a menacé un moment la vie même de M. Buchanan.

» Il ne s'agissait de rien moins que d'un empoisonnement; hâtons-nous d'ajouter que cet empoisonnement provenait d'un fait absolument accidentel en même temps que des plus extraordinaires.

» Les premiers symptômes de malaise s'étaient manifestés chez M. Buchanan, pendant le séjour d'une semaine qu'il fit à Washington, au commencement de février. On les attribua naturellement à la fatigue. Mais bientôt on apprit que vingt ou trente personnes, habitant comme lui le national hôtel, éprouvaient des symptômes semblables. Une enquête fut alors ouverte, et l'on découvrit que tous les malades avaient bu de l'eau provenant d'un réservoir placé dans le haut de la maison. En examinant ce réservoir, on y découvrit une quantité énorme de cadavres de rats, et l'on se rappela que de fortes quantités d'arsenic avaient été récemment répandues dans les couloirs, les escaliers, etc., afin de débarrasser l'hôtel des rongeurs qui l'infestaient. On suppose que, brûlés intérieurement par le poison, les rats auront couru par bandes au réservoir, pour y boire, et seront noyés, et auront ainsi empoisonné l'eau.

» M. Buchanan en a été quitte à assez bon marché; mais plusieurs de ses compagnons de malheur ont été ou sont encore gravement malades. On en cite même un qui aurait succombé.

» A quoi tiennent les destinées humaines ! »

Dans la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Pouillet, qui s'occupe volontiers des questions qui se rattachent aux effets de la foudre et aux paratonnerres, a analysé un fait assez extraordinaire, dont a failli être victime un navire, *la Felicité*, surpris en pleine mer par un de ces orages que l'on n'a pas le moyen de prévenir, ni le temps de pressentir.

Protégée par un temps magnifique, *la Felicité*

des d'enfance. Il vous recommande à moi, pour une affaire...

Le marin s'était débarrassé de son sac de cuir, l'avait ouvert, et cherchait au milieu de ses hardes entassées une lettre qu'il ne trouva pas si-ément.

— Ah! enfin! voilà! s'écria-t-il, je commençais d'avoir peur.... C'est que si je l'avais perdue, vous étiez capable, sauf votre sentiment, de me prendre pour un *carottier*.... Pourtant, ce n'est pas manque de soins, et justement je ne l'ai pas mise dans mon étui de fer blanc; vu que, tirant ma feuille de route, en chemin, quand les gendarmes la demandent, ça aurait pu tomber.... Voici!

Le matelot, parlant de la sorte, remit à mon oncle une lettre qui portait les traces de plusieurs pouces goudronnés, et qui paraissait avoir fait le tour du monde.

Mon oncle remit ses lunettes vertes, et lut :

« Bordeaux, ce 18 avril 1821.

» Mon cher ami,

» Je viens d'arriver à bon port, d'un long voyage dans les mers de l'Inde, avec mon trois-mâts *la Bonne-Suzanne*; nous n'avons pas manqué d'aventures, et, en somme, je suis assez content de mes opérations commerciales. Mais je t'écrirai plus longue-

ment, ou peut-être, en allant à Paris, passerai je quelques jours avec toi.

» Le but principal de la présente, est de t'en recommander le porteur, Thomas Coquille, l'un de mes meilleurs matelots, garçon fort honnête sous tous les rapports. Il a reçu avis, en mettant pied à terre, de la mort d'un sien parent qui lui lègue un petit pécule; il n'a fait part du grand embarras où il était pour recueillir cet héritage à trente lieues en pleine terre, c'est-à-dire beaucoup plus loin que la Cochinchine, aux yeux du brave homme qui n'a jamais perdu la mer de vue.

» Je l'ai rassuré en lui disant que j'avais un ami dans la ville où il devait aller; je l'ai décidé à partir, et je te l'adresse pour que tu le pilotes comme il te piloterait s'il t'avait pour passer à bord!... »

— C'est ça! c'est bien ça! interrompit Thomas Coquille, suffisamment rassuré par l'évidente bienveillance de mon oncle, le capitaine Pompillau a tout de même crânement tourné la chose!

Mon oncle lut des yeux seulement le reste de la missive, qui n'avait plus aucun rapport avec le voyage de notre marin.

— Je suis trop heureux de pouvoir être agréable à votre capitaine, dit-il, et je me charge de vos affaires.

— Ah! merci, cinquante mille fois! s'écria le matelot, c'est que, voyez-vous, M. Lefranc, pour ce qui est du métier, je suis un malin, et un vrai. Pas un pour prendre une empointure ou pour gouverner mieux que moi. Mais sur la terre, avec les agents d'affaires.... je n'y connais rien. Tous ces gens-là, comme dit maître Brinde-Zingue, notre maître d'équipage à bord de *la Bonne-Suzanne*, quand il y a blanc, vous disent noir; ils vous font voir des milliasses de chandelles dans un baril de goudron, de manière que si vous réclamez une poule rôtie, ils vous donnent les pattes et le bec, chiquent le reste, et encore vous demandent plus d'argent qu'un fin gabier n'en gagne en un mois de misère. — Tu vas chercher un héritage, me disait maître Brinde-Zingue, eh bien, sois paré à larguer les gourdes, les pierres, les écus, quoi! pire s'il en pleuvait.... — Vous comprenez, M. Lefranc, que ça donnait à penser à Thomas Coquille, vu que, pour l'argent, comme dit la chanson, il n'y en a guère du mât de beaupré à la civadière. — « Ouvre l'œil, matelot, disait encore maître Brinde-Zingue, vaut mieux faire naufrage quatre fois que d'entrer seulement dans la maison d'un huissier. » Et moi je me grattais le derrière de la tête, n'ayant plus du tout soif de naviguer en carrosse.

Mon oncle écoutait complaiamment le discoureur, qui, parfaitement remis de son trouble passager, se laissait aller à des digressions sans fin, citant à tout propos

se trouva tout à-coup enveloppée par une obscurité profonde. Un torrent de grêlons gros comme des noix s'abattit sur elle; un effroyable éclair fendit la nue et vint éblouir le capitaine qui s'était précipité sur le gouvernail; puis la foudre éclata, couvrant de feu le navire, blessant gravement six de ses marins, que le chirurgien du bord put heureusement rappeler à la vie, produisant partout des ravages inexplicables.

Là, le fer tordu; ici, le cuivre oxydé ou fondu, les mâts coupés, déchiquetés, comme s'ils avaient été tourmentés par la scie ou par la hache.

Cet événement de mer est, certes, l'un des plus curieux que l'on ait à inscrire dans les annales de la météorologie.

Dans cette même séance, une communication intéressante a été faite par M. Babinet, de la part de M. Marchal, Savant et voyageur, M. Marchal, d'Angers, a vu les tours et les édifices en porcelaine, qui sont communs en Chine et surtout dans les villes d'une certaine importance.

Ces monuments, quoique terminés à leurs sommets par des clochettes, des ornements en métal qui forment une sorte de dôme à jour, protecteur ou décoratif, n'ont jamais été atteints par la foudre. Il y a mieux, les Chinois ne placent point de paratonnerres sur leurs monuments.

M. Marchal croit que cette forme donnée à ce dernier ornement des tours, est un excellent préservatif contre la foudre. Et, à cet effet, M. Babinet a rappelé de singulières expériences, pour prouver qu'un oiseau, enfermé dans une cage dont les barreaux étaient formés de tiges de métal, n'avait jamais pu être atteint par l'électricité que l'on dirigeait sur lui en grande quantité.

La même épreuve fut répétée sur un gros chien de boucher, enfermé à son tour dans la cage. Il ne succomba qu'après qu'on lui eût assuré une pointe métallique sur la tête. Auparavant il s'était trouvé parfaitement isolé.

Il résulte des recherches faites ou contrôlées par M. J. Durocher, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, que l'existence de forêts sous-marines, sur le littoral de l'ouest de la France, est un fait parfaitement établi, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Loire.

Ce savant a constaté, par des sondages effectués dans les marais de Dol, jadis liés à la baie de Cancale, que la forêt sous-marine s'étend là, à l'est de Châteauneuf, sur 16 kilomètres de longueur et sur une largeur de 2.000 à 5.000 mètres.

Les mêmes sondages montrent aussi que le sol de ces forêts a éprouvé des oscillations en sens divers et qu'il a disparu à plusieurs reprises sous les eaux; c'est ce qu'autorise à penser la nature des dépôts marins qu'on y trouve à diverses profondeurs. La découverte de fragments de poterie ne permet pas de faire remonter l'enfouissement de ces forêts à une date bien ancienne.

Ainsi seraient confirmés certains documents historiques qui rapportent à une époque comprise entre le septième et le douzième siècles de notre ère la submersion d'une partie assez considérable de la baie de Cancale et de la côte de Saint-Malo.

(*Courrier de Nantes.*)

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, 27 mars. — L'envoyé piémontais, marquis Cantono di Cevas, qui est rappelé par son gouvernement, fait ses préparatifs de départ.

Il se confirme que c'est l'ambassade de France à Vienne, qui est chargée des intérêts des sujets sardes, en Autriche.

Madrid, 24 mars. — Le journal la *Espana* dit qu'un grand nombre de chefs carlistes ont fait dernièrement leur soumission à la Reine.

On a reçu de bonnes nouvelles du Mexique.

Copenhague, 27 mars. — On annonce la remise d'une note française à notre gouvernement, pour deférer le conflit Holstein-Lauenbourg, avec les puissances allemandes, à un congrès européen. — Havas.

Malgré les pluies continuelles qui ne cessent de tomber depuis plusieurs jours, les cabinets de MM. Raphaël, opticiens-oculistes, ont eu de nombreux visiteurs, qui ont été à même d'apprécier les services rendus par ces Messieurs à l'aide seulement de leurs lunettes, avec le secours desquelles ils n'existe plus de mauvaises vues (à moins qu'elles ne soient complètement perdues).

MM. Raphaël ayant reçu de toutes parts de nombreuses demandes, notamment par des personnes très-éloignées, qui n'ont pu venir les voir dans le premier délai fixé, et désirant que toutes les personnes privées d'une bonne vue puissent profiter de leur séjour, ont bien voulu le prolonger jusqu'à mercredi au soir, époque irrévocablement fixée pour leur départ.

Nous faisons donc appel à toutes les personnes ayant besoin du ministère de MM. Raphaël, et les prions de se hâter à aller les trouver; manquer une aussi bonne occasion serait renoncer à voir clair.

Visibles jusqu'à mercredi soir, tous les jours, de 10 heures à 5, hôtel Budan.

Nota. Dans aucun cas, MM. Raphaël ne pourront prolonger leur séjour, étant annoncés à Bordeaux, où ils doivent se rendre.

— AUX DAMES — *Printemps de 1857* — LA MODE DE PARIS, journal du monde élégant, va profiter de la saison nouvelle pour paraître, à dater du 1^{er} avril, DEUX FOIS par mois au lieu d'UNE, avec une gravure de modes colorée dans tous ses numéros et sans augmentation de prix, pour toutes ses nouvelles abonnées — MODE, LITTÉRATURE, BEAUX ARTS, DESSINS DE BRODERIES (de la Maison Mille), TAPISSERIE, FILET, CROCHET, TRICOT, TRAVAUX DE FANTASIE en tous genres; — PATRONS de grandeur naturelle (feuilles DOUBLES à chaque renouvellement de saison) pour robes, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — gravures, aquarelles, sépias; — MUSIQUE pour chant et piano, etc.

Les dames qui désirent VOIR et COMPARER avant de s'abonner recevront le numéro de mars franco, à titre d'essai, après l'envoi de quatre timbres-poste dans une lettre affranchie.

PRIX. — Départements, Corse et Algérie, un an, 18 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.; — Etranger le port en sus. — Envoyer franco un bon de poste à la Directrice, rue Coq-Héron, 5, à Paris, ou s'adresser aux Libraires et aux Messageries.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 13 au 28 mars.

Notre marché s'achemine paisiblement vers sa liquidation sans éprouver de bien grandes fluctuations. Le cours de 71 a servi, pendant toute la semaine d'enjeu à la lutte qui se poursuit éternellement entre l'offre et la demande, et il n'est pas resté acquis à la rente. Ce résultat est loin de répondre aux desirs impatients des acheteurs et aux espérances que la spéculation avait conçues, à la suite d'une liquidation qui s'était faite en pleine hausse et qui semblait préparer l'avènement d'une hausse encore plus importante.

La marche ascendante des valeurs, arrêtée d'abord par l'incertitude qui regnait sur la question de l'impôt, a paru reprendre son cours lorsque l'on a connu officiellement les projets adoptés par le Conseil d'Etat; mais cette reprise a eu peu de durée; les hésitations de la première quinzaine devaient peser sur le reste du mois, elles avaient créé une situation de place assez embarrassée pour qu'elle ne puisse pas se dénouer aisément. Ainsi qu'il arrive dans les moments d'attente et d'anxiété, les spéculateurs ont employé tous les moyens que la stratégie de la Bourse met à leur disposition pour protéger leur position contre toutes les éventualités, et se préserver, sinon de toute perte, au moins de pertes trop considérables. Les achats de ferme ont été couverts par des ventes de primes, et réciproquement, de sorte que les positions sont passablement enchevêtrées, et que beaucoup de spéculateurs conservent une attitude d'expectative jusqu'à la liquidation prochaine.

Tandis que la rente ne se soutenait qu'avec difficulté et grâce à une lutte incessante, à 70.75, les chemins de fer ont tous obtenu une amélioration remarquable et donné lieu à une spéculation très-animée.

Les actions des chemins du Midi ont continué à jouir d'une faveur qui justifie à la fois les recettes croissantes des sections ouvertes, et la prochaine ouverture de la ligne entière. Le chemin du Midi est, avec celui de la Méditerranée, la seule ligne qui mette en communication la Méditerranée avec l'Océan, et qui doit profiter de l'immense mouvement de transit entre ces deux mers.

Lorsque l'exploitation sera complète, en appliquant à cette excellente valeur le produit moyen des chemins de fer français, on estime que son revenu ne sera pas moindre de 50 francs par action.

La Méditerranée a atteint le cours de 2,100 fr. et se tient encore très-ferme à 2,075. La proximité de la liquidation met le découvert aux abois et favorise puissamment la hausse de cette valeur. Les autres chemins de fer sont calmes et jouissent d'une bonne tenue, mais restent en dehors de la grande spéculation.

Le marché industriel se signale par la fermeté de quelques valeurs de premier ordre. La Caisse générale des chemins de fer a monté à 560. La prochaine émission des chemins romains attire les capitaux sur cette Compagnie. Les Ports de Marseille sont recherchés à 185.

La Caisse d'escompte Prost est recherchée à 500 et 505. La Caisse Centrale de l'Industrie se négocie facilement à 160. Les Omnibus de Londres sont recherchés comme excellente valeur de placement, de 110 à 112 francs, les Omnibus de Paris, à 355.

La souscription vient d'être close à Paris pour les actions de la Société de Navigation à vapeur; elle a dépassé toutes les prévisions, et l'on ne doute pas qu'il n'y ait de fortes réductions dans les demandes des souscripteurs.

On s'occupe toujours activement de la Compagnie des chemins de fer à traction dans les Etats sardes. La souscription d'un million ouverte chez MM. Pioche et Bayerque, par la Société du Gaz portatif, obtient un brillant succès. A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

les maximes de maître Brinde-Zingue.

— D'après ce que vous venez de me dire, mon bon ami, reprit mon oncle en souriant, je vois que votre maître d'équipage l'emporte de beaucoup sur les Sages de la Grèce.

— La Grèce, dit le matelot, j'y suis allé dans mon jeune temps, je n'ai pas vu qu'ils fussent plus sages là qu'ailleurs; ils se laissent donner des coups par les Turcs... Mais, pardon, excuse, du calembour, je m'en-vassais; cette bêtise! Quand on a navigué, on prend des noms de choses pour des noms de pays!... La graisse, tiens! c'est tout bonnement du suif, pas vrai, M. Lefranc?... Oui, oui, maître Brinde-Zingue en est un fameux de la graisse, et du goudron, et du galipot pareillement.

Thomas Coquille, on le voit, ne prenait pas le Pyrée pour un nom d'homme.

— Ça n'empêche, poursuivit-il, que le capitaine Pompillan, quand je lui ai rapporté le sentiment de notre maître, s'est mis à rire, justement comme vous tout à l'heure; — « J'ai un ami, dit-il, qui est soigné sur l'article, il te débrouillera tes lignes, et tu pêcheras ton héritage par son moyen, sans plus de peine qu'une morue sur le banc de Terre-Neuve. » Ça fait que j'ai dit à maître Brinde-Zingue: — Je mets le cap en route, sac au dos, la canne à la main! Je vas voir du pays... J'ai confiance dans l'ami du capitaine Pompillan, et au fait,

là, le cœur sur la main, vous m'avez l'air d'un bon homme, M. Lefranc.

Mon petit frère et moi nous ouvrions de grands yeux.

Marguerite, notre bonne, riait en laissant voir une rangée de petites dents qui lui valurent en passant un compliment de Thomas Coquille.

— Tout ça vous amuse, la belle enfant, ajouta le marin, mais voyez-vous, c'est ma coutume... Moi, j'ai bientôt largué en grand ce qui me pend au bout de la langue. M. Lefranc me fait l'effet d'un bon homme, vrai comme vous me semblez une honnête fille, et vous ririez jusqu'à demain midi, que ça n'y changerait rien.

— Je vois, dit mon oncle riant à son tour, qu'on est galant à bord de la Bonne Suzanne.

Bien que l'honnête marin n'eût fait que rendre hommage à la vérité, bien qu'il ne fût point sorti des plus strictes convenances, son langage était inusité dans la maison de mon oncle; et Marguerite, modeste enfant du village voisin, fut presque aussi déconcertée que nous étions effrayés un quart d'heure auparavant.

— Galant, M. Lefranc, non! mais poli à notre manière, ah! oui, c'est la consigne avec les dames passagères... Notre capitaine est sévère sur cet article... Aussi, ma belle Demoiselle, pardon, excuse! Si c'est la chose que j'ai envoyée qui vous gêne, mettons que j'aie rien dit... Vous pouvez rire, dam! ce n'est pas Thomas

Coquille qui s'en plaindra... Ah ça, Monsieur, l'ai-je-t-il fâché, votre bonne?...

Marguerite, encouragée du reste par mon oncle, ne voulut pas qu'on lui crût le caractère mal fait.

— Bien au contraire, M. le Marin, dit-elle.

— A la bonne heure! répliqua Thomas Coquille, je commençai à marronner contre moi. Je ne sais pas arrimer mes mots en *terrien*, voyez-vous; je ne suis pas de l'endroit, je ne connais pas la mode pour parler à la façon de par ici... mais que je reste seulement huit jours à l'ancre, ce sera, je gage, comme à Madagascar.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 26 MARS.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 70 65.

4 1/2 p. 0/0 baisse 75 cent. — Fermé à 92 25.

BOURSE DU 27 MARS.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 70 30.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 92 15.

P. GODET, propriétaire-gérant.

V E N T E
PAR LICITATION,
**Du Terrain d'une grande
Remise incendiée,**
ET DE
Trois MAISONS, sises à Saumur.

L'adjudication aura lieu le mercredi 15 avril 1857, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Edouard Bedeneau-Chopplet, menuisier, demeurant à Notre-Dame-de-Liesse, près Laon (Aisne); pour lequel est constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre Madame Honorine Martin, veuve de M. Charles Bedeneau, ci-devant sellier, demeurant à Saumur, en qualité de tutrice de Eugénie-Marie-Charlotte Bedeneau, sa fille mineure, ladite dame, colicitant, ayant pour avoué constitué M^e Coulbault;

En présence de M. Pierre Letheuille, menuisier, demeurant à Saumur, en qualité de subrogé-tuteur de ladite mineure.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil séant à Saumur, en date du 30 décembre 1854, enregistré et signifié, et d'un autre jugement du même Tribunal, du 12 juillet 1856, aussi enregistré, qui abaisse la mise à prix.

Désignation des Biens à vendre :

**QUATRIÈME LOT
DE L'AFFICHE PRIMITIVE.**

Une maison, sise à Saumur, rue de Fenet, nos 181 et 183, joignant au nord la rue, au midi la montée du Petit-Genève, au levant M. Grolleau, à l'angle de la rue de Fenet et du Petit-Genève, en partie louée, et en partie ci-devant occupée par feu M. Guiot, composée d'un rez-de-chaussée, un premier et second étage, caves, greniers, etc.; mise à prix à six mille francs, ci. 6000 fr.

CINQUIÈME LOT.

Une maison, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 17, en face la Cure, joignant au nord la rue, au midi M^{me} de Fos, au levant M. Charron, au couchant M. Commeau, composée de deux chambres et cour au rez-de-chaussée, un premier étage, un second étage, greniers et cave; mise à prix à trois mille francs, ci. 3,000 fr.

SIXIÈME LOT.

Une maison, sise à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, occupée par le sieur Bayonnais, menuisier, composée d'un rez-de-chaussée avec boutique, un premier étage, grenier, cour, cave et puits, joignant par-devant le carrefour du Puits-Tribouillet, d'un côté la rue Cendrière, et de l'autre côté la rue des Anciennes-Messageries; ladite maison mise à prix à six mille cinq cents francs, ci. 6,500 fr.

SEPTIÈME LOT.

Un vaste terrain, où était avant l'incendie une grande remise, sise à Saumur, rue de Bordeaux, laquelle était composée de grands magasins et ateliers, joignant d'une part la rue, d'autre la maison de M. Vinet. Ce terrain, et en général toutes ses dépendances, mis à prix à dix mille francs, ci. 10,000 fr.

Il sera accordé des facilités pour le paiement.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, à M^e DUTERME, notaire à Saumur, rue de Bordeaux; et, pour avoir des renseignements, tant à mondit sieur DUTERME, qu'aux avoués des parties.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le 28 mars 1857.
(181) **CHEDEAU.**

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le lundi 30 mars 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, en la maison où est décédé le sieur Jean-Pierre BRARD, en son vivant peintre-vitrier, sise à Saumur, rue de Fenet, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, buffet, chaises, tables, linge, effets, pinceaux, peinture, papier, blanc, pôts et bidons à peinture, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 %.

L'Administration de la Société *Mutuelle-Mobilière*, du Mans, informe le public que le nommé Delorme a cessé, depuis longtemps, d'être son agent.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
à l'amiable,

En totalité ou par parties,

OU A ÉCHANGER ET ARRENTER

La FERME des Aubrières, située à Terrefort, commune de Saint-Florent, contenant 15 hectares 44 ares, en bâtiments, terres, vignes et pâtures.

S'adresser à M^e DION, notaire, pour traiter, et au sieur BOULLAUD, arpenteur à Saumur, rue des Boires, chargé de faire voir les lieux. (184)

Etudes de M^e ROUILLE, notaire à Mirebeau (Vienne), et de M^e LEMAYÉ, notaire à Thénézay (Deux-Sèvres).

A VENDRE
OU ÉCHANGER

En gros ou par lots,

LA BELLE FORÊT D'AUTUN

Et toutes ses dépendances,

Situées communes de La Ferrière et de Thénézay (Deux-Sèvres).

Cette propriété se compose :

- 1° D'une jolie ferme nouvellement bâtie;
- 2° De cent hectares de terre labourable; prés et bois, attachés spécialement à ladite ferme;
- 3° D'une excellente chaulerie;
- 4° Et de sept cent cinquante hectares de bois, divisés en vingt coupes à peu près égales.

Total de la contenance huit cent cinquante hectares.

Cette forêt est garnie de chênes d'une valeur assez considérable. Deux routes la traversent et en rendent l'exploitation des plus faciles.

La chasse y est fort agréable, surtout celle du chevreuil, dont cette forêt abonde.

Cette propriété paye deux mille deux cents francs d'impôts, et produira à l'acquéreur un revenu net de plus de quatre pour cent.

S'adresser à M. AMIET, propriétaire à la Renaudière, près Mirebeau (Vienne), mandataire de MM. Chevalereau et Robert-Beauchamp,

Et, pour les renseignements, à M^{es} ROUILLE et LEMAYÉ, ci-dessus nommés.

On accordera les plus grandes facilités pour les paiements. (185)

A VENDRE
Présentement,

Un JARDIN, rue de la Reine-de-Sicile.
S'adresser à M^e LE BLAYE. (147)

A VENDRE
OU
A LOUER

En un ou plusieurs lots,
Par adjudication volontaire,

En l'étude et par le ministère de M^e DURAND, notaire à Bourgueil,
Le dimanche 19 avril 1857, à midi,

UNE MAISON

Portant autrefois l'enseigne des *Trois-Marchands*, et servant aujourd'hui d'auberge, située à Bourgueil, à l'angle de la place du Marché aux vaches et de la place du Marché aux bœufs. Elle consiste en plusieurs corps de bâtiments, cour, grange, remise, écurie, jardin et jeux de boules.

L'entrée en jouissance aura lieu de suite.

Il sera accordé de grandes facilités pour les paiements.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. ASSIER père et à M. ASSIER fils, demeurant tous les deux dans ladite maison,

Et, pour les conditions, audit M^e DURAND, notaire. (165)

A VENDRE
à l'amiable,

Plusieurs PIÈCES de TERRE, dépendant de la ferme du Carrefour, située au Chapeau, commune de Saint-Lambert.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur, chargé de traiter. (163)

A LOUER PRÉSENTEMENT
OU A VENDRE,

APPARTEMENTS et CHAMBRES, situés à Saumur, quai de Limoges, n° 153.

MAISON POUR BOULANGERIE, au même n°, à louer pour la St-Jean 1857.

S'adresser à M^{me} GODIN, dans la maison, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (66)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
à l'amiable,

DEUX MAISONS contiguës, situées à Saumur, rue de Bordeaux, nos 19 et 21, occupées par MM. Dudouet et Henri Servain.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur.

(NOTA.) Celle des deux maisons occupée par M. Henri Servain est à louer pour la Saint-Jean 1857. (155)

Etude de M^e DELY, notaire à Angers.

A VENDRE

Art. 1^{er}. La propriété de la THILOUSE ou QUELOUSE, située commune de Meigné, canton de Noyant, arrondissement de Bangé, consistant en: 1° la métairie de la Thilouse, 2° la closerie de Gaudrée, 3° et la closerie de la Crémaillère. La contenance générale de ces trois objets est de 86 hectares 91 ares 90 centiares.

Art. 2. Et la propriété appelée la Métairie, située même commune de Meigné, près le bourg de ce nom, d'une contenance de 47 hectares 39 ares 30 centiares.

Total des contenance, 134 hectares 31 ares 20 centiares.

S'adresser, pour plus amples renseignements et traiter, à M^e DELY, notaire à Angers, place du Ralliement, n° 16. (143)

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Avec cour, remise et jardin, située dans la Basse-Isle, occupée par M. Vaintras.

S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

A VENDRE OU A LOUER, pour la St-Jean 1857, une Maison avec Cour, Jardin, Ecurie et Remise, rue Cendrière, occupée par M. Lebrecq.

S'adresser à M. DELOUCHE ou à M. LEROUX, notaire à Saumur. (21)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER
SUR HYPOTHÈQUES.

Diverses SOMMES, à longs termes, avec faculté de remboursements partiels.

S'adresser audit notaire. (670)

A CÉDER

Présentement,

Un HOTEL fort bien achalandé, Situé près Saumur.

S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE

2 FOURS A CHAUX GRASSE
pour la terre,

ET UNE BELLE CARRIÈRE.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. GUYON père, propriétaire aux Verchers. (94)

A VENDRE
Ou à Louer,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, dépendant de la succession de M. Guillemard, et joignant d'un côté la maison de M. Follie, d'autre côté celle de M.

Cette Maison consiste en: salon, salle à manger, chambres à coucher et salle de bain, au rez-de-chaussée; chambres et cabinets, au 1^{er} étage; greniers; cuisine et caves, lingerie, remise et écurie, bûcher et vaste jardin.

S'adresser à MM. DELAVAU, rue Pavée, n° 6. (102)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

A VENDRE
UNE JUMENT gris-pomelé, âgée de 6 ans.

S'adresser à M. GRATIEN, rue de la Fidélité, à Saumur. (153)

A VENDRE
OU A LOUER

Présentement,

BELLE MAISON, au Pont-Fouchard, avec pavillons sur la route, bosquet, porte et grille en fer. On y joindra, si l'acquéreur le désire, tout ou partie d'un clos de 2 hectares, attenant à la maison.

DEUX PETITES FERMES

A VENDRE, au denier 30 du prix de ferme. — L'une située à la Rompure, près la Croix-Verte, et l'autre près le bourg de Saint-Lambert. — Contributions à la charge des fermiers.

S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT. (63)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.